

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 593

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 94, substituer aux mots :

« sa mise en œuvre »

les mots :

« la mise en œuvre de cet engagement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.